

10 avril 2024

Cher Actionnaire,

Schroder International Selection Fund (la « Société ») – BlueOrchard Emerging Markets Climate Bond (le « Compartiment »)

Nous vous informons par la présente que l'objectif et la politique d'investissement et les critères de durabilité du Compartiment, ainsi que les Informations précontractuelles relevant de l'Article 9 fournies à l'Annexe IV du prospectus de la Société conformément au Règlement SFDR et au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission, ont été mis à jour et améliorés afin de mieux refléter le processus d'investissement à impact.

Contexte et motivation

Le Compartiment est classé comme relevant de l'Article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et réalise des investissements durables, à savoir des investissements qui devraient contribuer à la lutte contre le changement climatique. Le Compartiment détient également des investissements que le Gestionnaire d'investissement considère comme neutres au regard des critères de durabilité, tels que les liquidités, les placements du marché monétaire et les produits dérivés utilisés dans le but de réduire le risque (couverture) ou de gérer le Compartiment plus efficacement. Le Compartiment fait partie des stratégies axées sur l'impact de Schroders. À ce titre, il applique des critères d'investissement hautement sélectifs, tels que les liquidités, les placements du marché monétaire et les produits dérivés utilisés dans le but de réduire le risque (couverture) ou de gérer le Compartiment plus efficacement, et des références reflétant ce processus d'investissement à impact ont été ajoutées à l'objectif d'investissement, à la politique d'investissement, aux critères de durabilité et aux informations précontractuelles.

Le style, la philosophie et la stratégie d'investissement du Compartiment, ainsi que le fonctionnement et/ou la manière dont le Compartiment est géré ne subiront aucune autre modification à l'issue de ces clarifications.

Toutes les autres caractéristiques principales du Compartiment, y compris l'indicateur de risque pertinent et les frais, demeureront inchangées.

Vous trouverez de plus amples détails sur les modifications apportées à l'Annexe 1 de la présente lettre.

Le document d'information clé (le DIC) du Compartiment pour la catégorie d'actions concernée ainsi que le Prospectus de la Société sont consultables à l'adresse www.schroders.com.

Pour toute question ou information complémentaire concernant les produits Schroders, nous vous invitons à consulter le site www.schroders.com, ou à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou Schroder Investment Management (Europe) S.A. au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Le Conseil d'administration

www.schroders.com
R.C.S. Luxembourg – B. 8202
Pour votre sécurité, les conversations téléphoniques peuvent être enregistrées

Annexe 1

La nouvelle formulation apparaît en gras et la formulation supprimée apparaît sous forme de texte barré.

Objectif d'investissement actuel	Nouvel objectif d'investissement
<p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à celle de l'indice ICE BofA 3 Month US Treasury Bill +2,5 % avant déduction des frais* sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis dans le monde entier. Le Compartiment investira dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés du monde entier, y compris des pays émergents, qui contribuent aux ODD des Nations unies dans la lutte contre le changement climatique et qui, selon le Gestionnaire d'investissement, constituent des investissements durables.</p> <p>*Pour connaître le rendement cible après déduction des frais pour chaque Catégorie d'actions, veuillez consulter la page Internet de Schroders : https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/investing-with-us/historical-ongoingcharges/</p>	<p>Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à celle de l'indice ICE BofA 3 Month US Treasury Bill +2,5 % avant déduction des frais* sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des titres à taux fixe et variable émis dans le monde entier. Le Compartiment investira dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés du monde entier, dont les activités, selon le Gestionnaire d'investissement, qui contribuent aux ODD des Nations unies dans la lutte contre le changement climatique et qui, selon le Gestionnaire d'investissement, constituent des investissements durables.</p> <p>*Pour connaître le rendement cible après déduction des frais pour chaque Catégorie d'actions, veuillez consulter la page Internet de Schroders : https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/investing-with-us/historical-ongoingcharges/</p>
Politique d'investissement actuelle	Nouvelle politique d'investissement
<p>Le Compartiment est géré de façon active et investit ses actifs dans (i) des investissements durables, à savoir des investissements qui devraient contribuer à la lutte contre le changement climatique (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »), et (ii) des investissements que le Gestionnaire d'investissement considère comme neutres en vertu de ses critères de durabilité.</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » sur la page Internet du Compartiment</p> <p>http://www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc, qui comprend les investissements figurant sur la Liste des exclusions de la Société financière internationale.</p> <p>Le Compartiment investit dans des sociétés qui ne causent pas de préjudice environnemental ou social important et appliquent des pratiques de bonne gouvernance au regard des critères de notation du Gestionnaire d'investissement (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »).</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés détenues par le Compartiment pour susciter la remise en question des points faibles identifiés en matière de durabilité. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter la page Internet https://www.schroders.com/en-</p>	<p>Le Compartiment est géré de façon active et investit ses actifs dans (i) des investissements durables, à savoir des investissements qui devraient contribuer à la lutte contre le changement climatique (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »), et dans (ii) des investissements que le Gestionnaire d'investissement considère comme neutres en vertu de ses critères de durabilité, tels que les liquidités, les Placements du marché monétaire et les produits dérivés utilisés dans le but de réduire le risque (couverture) ou de gérer le Compartiment plus efficacement.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement sélectionnera des investissements durables appartenant à un univers d'investissement dont il a été établi qu'il respecte les critères d'impact du Gestionnaire d'investissement. Les critères d'impact incluent une évaluation de la contribution d'un investissement aux ODD des Nations unies dans la lutte contre le changement climatique ainsi que l'évaluation par le Gestionnaire d'investissement de l'impact via son cadre et ses outils exclusifs de gestion des investissements par impact (y compris un tableau de bord Impact Scorecard).</p> <p>Le Compartiment fait partie des stratégies axées sur l'impact de Schroders. En tant que tel, il applique des critères d'investissement hautement sélectifs et son processus d'investissement est conforme aux Principes opérationnels pour la gestion de l'impact, ce qui signifie qu'une évaluation de l'impact est intégrée aux étapes du processus d'investissement. La totalité des investissements durables du Compartiment sont soumis à ce cadre.</p>

<p>lu/lu/individual/what-we-do/sustainable-investing/our-sustainable-investment-policies-disclosures-voting-reports/disclosures-and-statements/</p> <p>Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif dans des titres à taux fixe et variable libellés dans diverses devises et émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier, y compris des pays des marchés émergents. Le Compartiment augmentera son exposition aux marchés émergents au fil du temps. Au lancement du Compartiment, l'exposition aux marchés émergents sera d'au moins 50 % de son actif net et cette exposition augmentera progressivement avec l'intention d'atteindre au moins 67 % de son actif net après trois ans.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 50 % de ses actifs dans des titres dont la notation de crédit est inférieure à « investment grade » (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées).</p> <p>Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes QFI ou des Marchés réglementés (y compris le CIBM par le biais de Bond Connect ou le CIBM Direct).</p> <p>Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace.</p>	<p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certaines secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Publication d'informations en matière de durabilité » dans les secteurs figurant sur la liste d'exclusion d'actifs publics de BlueOrchard, https://www.blueorchard.com/wp-content/uploads/20220520-BlueOrchard-Exclusion-Policy_Public-Assets.pdf. la page Internet du Compartiment</p> <p>http://www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc, qui comprend les investissements figurant sur la Liste des exclusions de la Société financière internationale.</p> <p>Le Compartiment investit dans des sociétés qui ne causent pas de préjudice environnemental ou social significatif et qui ont de bonnes pratiques de gouvernance au regard des critères de notation du Gestionnaire d'investissement (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »).</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés détenues par le Compartiment pour susciter la remise en question des points faibles identifiés en matière de durabilité. Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés détenues par le Compartiment dans le but d'améliorer les pratiques de durabilité et d'améliorer les impacts sociaux et environnementaux générés par les sociétés sous-jacentes dans lesquelles il investit. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter la page Internet https://www.schroders.com/en-lu/lu/individual/what-we-do/sustainable-investing/our-sustainable-investment-policies-disclosures-voting-reports/disclosures-and-statements/</p> <p>Le Compartiment investit au moins deux tiers de son actif dans des titres à taux fixe et variable libellés dans diverses devises et émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier, y compris des pays des marchés émergents. Le Compartiment augmentera son exposition aux marchés émergents au fil du temps. Au lancement du Compartiment, l'exposition aux marchés émergents sera d'au moins 50 % de son actif net et cette exposition augmentera progressivement avec l'intention d'atteindre au moins 67 % de son actif net après trois ans.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 50 % de ses actifs dans des titres dont la notation de crédit est inférieure à « investment grade » (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées).</p>
---	--

	<p>Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des régimes QFI ou des Marchés réglementés (y compris le CIBM par le biais de Bond Connect ou le CIBM Direct).</p> <p>Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace.</p>
<p>Critères de durabilité actuels</p>	<p>Nouveaux critères de durabilité</p>
<p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment.</p> <p>Les émetteurs sont évalués par le biais d'une analyse ESG et une analyse de l'impact, qui consiste en (1) un filtrage fondé sur la Liste des exclusions de la Société financière internationale ; (2) une évaluation de la performance de l'émetteur au regard d'un ensemble de critères ESG, étayée par des recherches internes et externes ; (3) une évaluation de l'impact concernant la manière dont une société atteint ses objectifs de durabilité conduite au moyen d'un outil exclusif et qui aboutit à une notation ; et (4) des rapports d'appréciation secondaires émanant de fournisseurs de données externes.</p> <p>Cette évaluation permet au Gestionnaire d'investissement de sélectionner les obligations qu'il classe comme vertes ou renouvelables conformément (1) aux Principes applicables aux obligations vertes et (2) à son propre processus d'évaluation de l'impact. Une obligation verte est un titre à taux fixe ou variable dont le produit est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des projets et domaines éligibles nouveaux et/ou existants conformément aux quatre principes fondamentaux des Principes applicables aux obligations vertes. Une obligation renouvelable est un titre à taux fixe ou variable émis par un émetteur qui, selon le Gestionnaire d'investissement, a pour objectif de contribuer à la lutte contre le changement climatique.</p> <p>L'évaluation relative à la durabilité concerne à la fois l'émetteur et l'obligation.</p> <p>Les sources d'information utilisées pour conduire l'analyse comprennent les informations fournies par les sociétés, telles que les rapports en matière de durabilité et autres documents pertinents établis par ces sociétés, ainsi que les outils exclusifs de Schroders en matière de durabilité et des données de tiers.</p> <p>En raison de la nature de ses investissements, et en particulier de la nécessité de disposer d'une couverture de change, le Compartiment peut également détenir une part d'investissements qui, selon le Gestionnaire</p>	<p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment.</p> <p>Les émetteurs sont évalués par le biais d'une analyse ESG et une analyse de l'impact, qui consiste en (1) un filtrage fondé sur la Liste des exclusions de la Société financière internationale ; (2) une évaluation de la performance de l'émetteur au regard d'un ensemble de critères ESG, étayée par des recherches internes et externes ; (3) une évaluation de l'impact concernant la manière dont une société atteint ses objectifs de durabilité conduite au moyen d'un outil exclusif et qui aboutit à une notation ; et (4) des rapports d'appréciation secondaires émanant de fournisseurs de données externes.</p> <p>Cette évaluation permet au Gestionnaire d'investissement de sélectionner les obligations qu'il classe comme vertes ou renouvelables conformément (1) aux Principes applicables aux obligations vertes et (2) à son propre processus d'évaluation de l'impact. Une obligation verte est un titre à taux fixe ou variable dont le produit est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des projets et domaines éligibles nouveaux et/ou existants conformément aux quatre principes fondamentaux des Principes applicables aux obligations vertes. Une obligation renouvelable est un titre à taux fixe ou variable émis par un émetteur qui, selon le Gestionnaire d'investissement, a pour objectif de contribuer à la lutte contre le changement climatique.</p> <p>L'évaluation relative à la durabilité concerne à la fois l'émetteur et l'obligation.</p> <p>Les sources d'information utilisées pour conduire l'analyse comprennent les informations fournies par les sociétés, telles que les rapports en matière de durabilité et autres documents pertinents établis par ces sociétés, ainsi que les outils exclusifs de Schroders en matière de durabilité et des données de tiers.</p> <p>Les investissements sont composés d'obligations d'émetteurs dont les produits et services, les activités commerciales ou l'utilisation des produits pour une obligation à but précis contribuent positivement à au</p>

d'investissement, sont neutres au regard des critères de durabilité. Il peut s'agir, sans s'y limiter, de produits dérivés à des fins de couverture, de liquidités et de Placements du marché monétaire.

Le Gestionnaire d'investissement veille à ce qu'au moins 90 % de la part de la Valeur liquidative du Compartiment composée d'investissements dans des sociétés soit notée au regard des critères de durabilité. L'application des critères de durabilité a pour effet d'exclure de la sélection des investissements au moins 20 % de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment.

Aux fins de cette analyse, l'univers d'investissement potentiel est l'univers de référence des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement peut sélectionner pour le Compartiment avant l'application des critères de durabilité, dans le respect des autres limites applicables à l'Objectif et à la Politique d'investissement. Cet univers est composé de titres à taux fixe et variable libellés dans différentes devises et émis par des sociétés du monde entier, y compris des pays émergents. L'univers (aux fins de cette analyse uniquement) ne comprend pas les titres à taux fixe ou variable émis par des émetteurs publics ou quasi publics.

moins un des ODD des Nations unies en matière de lutte contre le changement climatique, y compris les ODD 7, 11 et 13. Afin d'identifier les obligations ayant un lien direct avec un ODD des Nations unies, le Gestionnaire d'investissement applique une approche en deux étapes :

- **La première étape consiste à déterminer dans quelle mesure les revenus, les activités commerciales de l'émetteur ou l'utilisation des produits d'une obligation à but précis contribuent à la réalisation d'un objectif environnemental.**
- **La seconde étape consiste en une évaluation ESG et d'impact détaillée de la société et/ou de l'obligation (selon le cas) au moyen de tableaux de bord ESG et d'impact exclusifs. Le Gestionnaire d'investissement prend en compte un ensemble de critères ESG et différents aspects de l'impact tels que : le résultat et les ODD des Nations unies auxquels l'obligation ou la société contribue ; qui est concerné par le résultat (comme la partie prenante ou l'industrie concernée) ; une évaluation de notre contribution attendue (y compris l'influence et l'engagement du Gestionnaire d'investissement) ; et la prise en compte des risques liés à l'impact. L'évaluation comprend généralement des Indicateurs clés de performance (KPI) qui permettent de suivre la contribution positive de la société ou de l'obligation au fil du temps.**

Les tableaux de bord ESG et d'impact sont validés et approuvés par l'équipe Durabilité et Impact (D&I) de BlueOrchard, afin que la société ou l'obligation puisse être incluse dans l'univers d'investissement du Compartiment. L'équipe D&I, qui est indépendante des équipes d'investissement, est responsable de l'application cohérente des évaluations et des tableaux de bord ESG et d'impact ainsi que de la conformité de tous les investissements avec les notations ESG et d'impact minimales, comme indiqué dans la politique ESG et d'impact de BlueOrchard.

En raison de la nature de ses investissements, et en particulier de la nécessité de disposer d'une couverture de change, le Compartiment peut également détenir une part d'investissements qui, selon le Gestionnaire d'investissement, sont neutres au regard des critères de durabilité. Il peut s'agir, sans s'y limiter, de produits dérivés à des fins de couverture, de liquidités et de Placements du marché monétaire.

Le Gestionnaire d'investissement veille à ce qu'au moins 90 % de la part de la Valeur liquidative du Compartiment composée d'investissements dans des sociétés soit notée au regard des critères de durabilité. L'application des critères de durabilité a pour effet d'exclure de la sélection des investissements au moins 20 % de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment.

	<p>Aux fins de cette analyse, l'univers d'investissement potentiel est l'univers de référence des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement peut sélectionner pour le Compartiment avant l'application des critères de durabilité, dans le respect des autres limites applicables à l'Objectif et à la Politique d'investissement. Cet univers est composé de titres à taux fixe et variable libellés dans différentes devises et émis par des sociétés du monde entier, y compris des pays émergents. L'univers (aux fins de cette analyse uniquement) ne comprend pas les titres à taux fixe ou variable émis par des émetteurs publics ou quasi publics.</p>
--	--

Codes ISIN des Catégories d'actions concernées par cette modification :

Catégorie d'actions	Devise de la catégorie d'actions	Code ISIN
A Capitalisation	USD	LU2328266650
B Capitalisation	USD	LU2328266734
C Capitalisation	USD	LU2328266817
E Capitalisation	USD	LU2328266908
I Capitalisation	USD	LU2328267039
IZ Capitalisation	USD	LU2328267112
C Capitalisation	Couverte en CHF	LU2391338600
E Capitalisation	Couverte en CHF	LU2391338782
A Capitalisation	Couverte en EUR	LU2342518300
C Capitalisation	Couverte en EUR	LU2328267385
E Capitalisation	Couverte en EUR	LU2328267468
C Distribution	GBP	LU2495977162
C Capitalisation	Couverte en GBP	LU2399671168
C Distribution	Couverte en GBP	LU2565410094
E Capitalisation	Couverte en GBP	LU2342518482